

*Question présentée par le député :*

*M. Pierre Eckert*

*Date de dépôt : 22 février 2019*

## **Question écrite**

### **Piste cyclable sur la route de Colovrex : encore un petit effort SVP**

A part l'autoroute, il n'existe pas de nombreuses façons de se rendre depuis la ville jusque dans les communes de la rive droite du lac (Versoix, Genthod, Bellevue, Collex-Bossy). L'une des possibilités est le bord du lac et l'autre est la route de Colovrex qui permet de relier la région du Grand-Saconnex aux communes précitées. Sur ce dernier axe, il existe un passage obligé cheminant grosso modo du carrefour avec la route du Bois-Brûlé jusqu'à Colovrex.

La fréquentation sur ce tronçon est donc importante, principalement en début de matinée et en fin de journée. Sur une bonne partie du tracé, il n'y a pas de piste cyclable et le trafic automobile est très rapide puisque la vitesse n'est pas limitée, seule la limitation générale à 80 km/h s'appliquant. Ce tronçon doit donc être considéré comme dangereux pour les cycles et c'est le ressenti de nombreux utilisateurs.

Durant les dernières années, des progrès ont été établis par la mise en place d'une piste cyclable montante et d'une bande cyclable descendante sur la partie de la route située entre le Grand-Saconnex et l'autoroute. Plus récemment, avec les travaux du by-pass pour le bus, une piste cyclable a pu être établie face à la piste de l'aéroport, jusqu'à la hauteur du chemin des Clys.

Ensuite, plus rien sur une longueur d'environ 400 mètres entre le chemin des Clys et le chemin de Saint-Oyend qui représente une échappatoire bienvenue ! Il semble toutefois que des possibilités existeraient à gauche et à droite de la route. Malgré la tentative d'inscrire la réalisation d'une piste cyclable sur ce tronçon dans les plans directeurs communaux, diverses propositions élaborées par la commune de Bellevue et un courrier du GLRD

(groupement des législatifs de la rive droite) à la DGT en 2015 concernant la continuité cyclable (IN 144), les aménagements semblent rester lettre morte.

Selon le SITG, il s'agit là du réseau primaire situé sur le domaine communal de Bellevue. L'auteur a toutefois reçu des informations contradictoires quant à la responsabilité d'éventuels travaux sur ce tronçon.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1. Est-ce que qu'une piste cyclable bidirectionnelle est prévue sur la route de Colovrex sur le tronçon allant du chemin des Clys au chemin de Saint-Oyend au minimum, voire jusqu'au carrefour de Colovrex ?*
- 2. Est-il possible de concevoir un tourner à gauche sécurisé dans le chemin de Saint-Oyend pour les cycles dans le sens Grand-Saconnex – Collex ?*
- 3. En cas de réponse positive, à quel horizon peut-on envisager une réalisation de ces aménagements ?*
- 4. Qui serait le maître d'œuvre des travaux ? La commune de Bellevue ou le canton ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.